



## Contrat de mariage sans être marié ?

Par **waika\_old**, le 18/09/2007 à 20:14

bonsoir, rnj'ai acheté voilà deux ans une maison avec mon concubin, nous avons pris un crédit de 120 000 euros 50/50, mais le montant total du crédit est débité sur mon compte, pourquoi? je ne sais pas, nous n'avons pas de compte commun. J'ai mis un apport personnel de 50 000 euros, héritage reçu après la mort de mon père.rnnous n'avons rien spécifié chez le notaire en cas de séparation. Que se passerai-t-il dans ce cas? et est-il possible de faire une sorte de "contrat de mariage tardif" où on pourrait stipuler que l'apport personnel me revient en cas de séparation et que je pourrais éventuellement racheter les parts de la maison?rnSi oui, combien revient à peu près ce genre de papier chez un notaire?rn merci de votre réponse  
manuela

Par **Upsilon**, le 18/09/2007 à 20:25

Bonsoir, merci de votre confiance en notre site !rnVotre situation est délicate et je vous conseille vivement de prendre des mesures le plus tôt possible afin d'éviter tout problème dans l'avenir !rnTout d'abord, il n'est pas du tout normal que vous payez seule le crédit de la maison alors que vous êtes censés l'acquérir 50 / 50. rnJe suppose que vous avez dû le spécifier dans le contrat de vente de la maison, et c'est pour cela qu'il peut y avoir des problèmes. rnSi par la suite vous n'êtes pas en mesure de prouver que vous avez seule remboursé la maison, celle-ci sera réputée indivise de moitié, et votre ex-compagnon aura donc le droit à 50 % de la valeur de la maison !!!rnIl est toujours possible de faire faire devant notaire un acte tant que les parties sont d'accord entre elles.rnMettez par avance les choses à plat avec votre compagnon : Allez-vous continuer à rembourser seule ou non ?rnConcernant les coûts d'un tel acte, ce ne sera pas un coût énorme et je vous conseille vivement de le faire !rnCordialement,rnUpsilon.

Par **waika\_old**, le **18/09/2007 à 20:34**

merci pour votre réponse rapide.  
Mon compagnon est d'accord pour mettre sur papier certaines clauses:  
- l'apport personnel que j'ai entièrement apporté  
- le fait que je puisse rester dans la maison avec notre fils en cas de séparation  
- est-ce possible de faire respecter ce genre de contrat après la signature de la vente (deux ans et demi après???)  
- en ce qui concerne le paiement du crédit, il contribue de moitié en me donnant la somme par virement ou en espèces (pas tjs régulier ...), il est sv't à découvert et je ne sais pas ce qui se passerait s'il ne pouvait pas payer à l'échéance...  
- Y-a-t-il d'autres clauses que je devrais rajouter à votre avis pour ne pas risquer de me faire avoir?  
- en vous remerciant encore, manuela